



Art & Culture
Fabri de Peiresec

Association culturelle
du territoire Alpes Provence Verdon

APPEL A CANDIDATURES RESIDENCE DE TERRITOIRE

- « Résister » -

Contact / Renseignements

Association Art et Culture Fabri de Peiresec
Oriane Barrois, directrice
04.92.83.12.43 / chouette.direction@gmail.com

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes de Haute Provence, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence et de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Sources de lumière

Le porteur de projet

Art et Culture Fabri de Peiresc est une association qui intervient depuis 24 ans sur 41 communes rurales et de montagne des Alpes de Haute-Provence (04), réunies aujourd'hui au sein du territoire Alpes Provence Verdon.

Elle y développe :

- une **programmation artistique professionnelle et pluridisciplinaire dédiée à la création contemporaine**, qui se compose de saisons culturelles, de temps forts (festival de musique, de danse, résidences de territoire) et d'actions culturelles à destination de publics ciblés – environ 200 rencontres par an ;
- un **accompagnement des projets et acteurs culturels locaux** sous la forme de conseils techniques et stratégiques, une régie de prêt de matériel, une mise en réseau des acteurs culturels – environ 40 projets accompagnés pas an.

Que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation culturelle ou dans l'animation et le soutien d'initiatives culturelles locales, elle est notamment attachée à :

- respecter des principes de gratuité et d'itinérance ;
- proposer des projets à l'année, et tout particulièrement lors des inters saisons ;
- impliquer les habitants dans l'accueil des projets culturels ;
- s'associer aux acteurs locaux, associatifs ou communaux, pour la mise en place de projets partagés et systématiquement multi partenariaux ;
- mutualiser compétences, moyens et projets à l'échelle d'un territoire ;

L'association est reconnue d'intérêt général depuis 2007. Depuis 2018, elle dispose de l'agrément « Espace de Vie Sociale » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le contexte de la résidence

Depuis sa création, l'association Art et Culture Fabri de Peiresc a mené un important travail en direction des lieux de lecture de son territoire dans des objectifs de mise en réseau, d'informatisation et de professionnalisation.

Aujourd'hui, en partenariat avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles Paca** et la **Communauté de communes Alpes Provence Verdon, Sources de lumière** elle anime sur le territoire de la communauté de communes, un **Contrat Territoire Lecture**. Ce contrat vise notamment à conforter le réseau des 18 lieux de lecture et à initier des projets culturels en vue de développer la lecture publique à l'échelle de ce vaste territoire.

Pour répondre à ces objectifs, les partenaires souhaitent accueillir un.e/des artiste.s pour une résidence de territoire.

L'objet de la résidence

Le projet de résidence de territoire, dont **la thématique est « Résister »**, vise :

- **l'accueil d'artiste.s pour mener un travail croisant des regards à la fois sur :**
 - La mémoire de l'ancrage local de maquis lors de la Seconde Guerre Mondiale ;
 - Des formes de résistances contemporaines.

La proposition de.s artiste.s pourra faire appel à toutes les disciplines artistiques, mais elle devra nécessairement :

- Prévoir des temps de **rencontre / médiation avec les habitants** ;
- Prévoir un temps de **restitution publique** ;
- Comprendre un travail d'**écriture** ;
- Proposer une forme d'**itinérance**.

Les modalités de l'accueil

La période de résidence sera comprise entre les mois de **septembre et décembre 2022**.

Sa durée pourra varier en fonction du temps du ou des artiste(s), de leur nombre et des besoins du projet. La période de résidence pourra être continue ou fragmentée.

Pendant la période de résidence, **des échanges réguliers seront assurés avec l'équipe de l'association** pour suivre les avancées du projet et favoriser les contacts locaux.

Un **véhicule personnel équipé de pneus hiver est indispensable** pour les déplacements sur le territoire, les transports en commun étant quasiment inexistantes et ne desservant pas l'ensemble des villages.

Le ou les artiste(s) seront **hébergés dans des gîtes privés** et/ou dans des **logements communaux et/ ou chez l'habitant**. L'association ne disposant pas de lieux hormis ses bureaux, ces logements seront aussi les espaces de travail des artistes. Des salles communales pourront également être mises à disposition.

Les artistes seront autonomes pour les repas.

La Bourse

Le ou les artiste(s) percevront **une bourse de 3300€** versée par l'association Art et Culture Fabri de Peiresc.

Ce montant forfaitaire comprend :

- Le temps de recherche et les heures passées lors de la résidence du ou des artiste(s) ;
- La réalisation de la création : édition, exposition, matériaux, équipement, location, vidéo, spectacle... ;
- Les fournitures éventuelles.

Si le coût du projet s'avérait plus important que prévu, en aucun cas l'association ne pourrait revoir à la hausse cette bourse.

Les engagements

L'association Art et Culture Fabri de Peiresc prendra à sa charge :

- Le logement du ou des artiste.s pendant le temps de son/leurs séjour.s ;
- Une bourse unique de 3300€.
- Les frais de déplacement domicile / lieu de résidence, à hauteur maximale de 200€ aller-retour et sur justificatifs.
- Les frais de déplacement sur le territoire en lien avec les actions de médiation menées dans le cadre du projet de résidence, sur accord préalable et justificatifs.
- Le matériel destiné aux actions artistiques et culturelles, sur accord préalable.
- Les supports de communication du projet.

Le.s artiste.s aura/ont à sa/leur charge :

- Frais de déplacement personnels ;
- Frais de repas ;
- Le matériel destiné à la création ;

Le.s artiste.ss devra/ont mentionner le cadre et les financeurs de la résidence dans toute promotion ou réalisation du projet.

Ils s'engagent par ailleurs à respecter les règles sanitaires en vigueur lors de la période ciblée.

Le dossier de candidature

Les candidatures devront être envoyées uniquement par courriel à l'adresse :
chouette.direction@gmail.com

AVANT LE VENDREDI 25 MARS 2022

Une **audition en visio** des projets présélectionnés aura lieu le 25 avril 2022

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- 1 fiche de renseignements (annexée au présent appel à candidatures)
- 1 biographie ou CV (1 page max) de chacun des artistes impliqués dans le projet
- Une note d'intention de 5 pages maximum qui comprendra nécessairement 5 rubriques
 - 1) Présentation du projet
 - 2) Description des actions de médiation envisagées. *Pour chacune d'elles : contenu / public / durée / matériel ;*
 - 3) Description du projet de restitution et éventuelles étapes de travail envisagées ;
 - 4) Estimation éventuelle du coût du matériel destiné aux actions de médiation ;
 - 5) Calendrier prévisionnel.

Annexe

Fiche de Renseignements

Nom :

Prénom :

Ou Nom de la structure :

Adresse :

Tel :

Email :

Site web :

Période(s) de disponibilité entre septembre et décembre 2022 :

Véhicule personnel, équipé de pneus hiver ? Oui / Non